

Saison 2018



FICHE D'INSCRIPTION « ARTISAN »

Nom de l'entreprise : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) _____ Télécopieur : (____) _____

Cellulaire : (____) _____ Votre site web : _____

Courriel : _____

Moyen de communication que vous désirez que nous utilisions :

Courriel Téléphone

COCHEZ LES SAMEDIS OÙ VOUS DÉSIREZ ÊTRE PRÉSENTS EN 2018 :

9JUN		7JUILLET		4AOÛT		1SEPTEMBRE		6OCTOBRE	
16JUN		14JUILLET		11 AOÛT		8SEPTEMBRE			
23 JUN		21JUILLET		18 AOÛT		15SEPTEMBRE			
30 JUN		28 JUILLET		25AOÛT		22SEPTEMBRE			
						29SEPTEMBRE			

QUELS SONT LES PRODUITS QUE VOUS DÉSIREZ OFFRIR À LA POPULATION ?

Signature : _____

Date : _____ **2018**

Veillez nous retourner ce formulaire dûment complété afin de réserver votre place. Toute demande sera évaluée par le conseil d'administration. Celui-ci se réserve le droit de refuser un artisan selon la réglementation du Marché de la Station Gourmande.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de cette fiche d'inscription. Elle doit être signée et retournée avec le présent formulaire.

Une facture vous sera acheminée à la réception de votre formulaire. Le paiement pourra être effectué par chèque au nom du Marché de la Station Gourmande, coop de solidarité

Faire parvenir le formulaire et l'annexe par la poste : **Marché de la Station Gourmande, coop de solidarité**

477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham (Québec) J2N 2H3

Pour information :

info@stationgourmande.org

450 293-3178 poste 233

Annexe à la fiche d'inscription « Artisan »

Saison 2017

Information : le marché de la Station Gourmande est ouvert de 8 h à 13 h et l'installation de l'étal se fait à compter de 7 h 15 pour les artisans.

Règlements :

1. La priorité de location va à l'artisan qui réserve pour toute la saison.
2. Le coût de location de chaque espace d'environ 8 pieds par 8 pieds est de 20 \$ plus taxes (23\$) pour chaque samedi de marché. TPS : 811906312, TVQ : 121762379.
3. Une table et deux chaises sont fournies à condition *d'en faire la demande à l'avance*.
4. Il y aura possibilité de partager un espace également prévu entre deux artisans en vérifiant auprès du conseil d'administration du Marché de la Station Gourmande.
5. Les artisans sont installés à l'extérieur, sous les toits. Il y a une possibilité d'être à l'intérieur si une place est disponible, la décision revient à la coordonnatrice.
6. L'arrivée des artisans peut se faire à partir de 7 h 15 et le départ au plus tard une heure après la fermeture soit 14 h. *Si vous prévoyez arriver en retard ou partir avant la fermeture, veuillez aviser la coordonnatrice.*
7. Les artisans doivent indiquer le prix de chacun de leur produit de quelque façon que ce soit.
8. Les artisans s'engagent à n'avoir **aucun produit comestible**.
9. Il y aura également une part sociale de **10 \$ à payer** pour être membre de la Coop de solidarité et un formulaire à compléter. (une fois à vie).

Je déclare avoir bien lu les consignes et directives.

Je m'engage à les respecter et à les faire respecter par tout mon personnel au marché.

Signature _____ Date _____ 2018

Veuillez nous retourner le formulaire et l'annexe dûment complété.